

Octobre 2008



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-cinquième session

Rome, 17 et 18 novembre 2008

Rapport de la cent vingt-troisième session du Comité financier
Rome, 6 – 10 octobre 2008

Table des matières

Paragraphes

Questions soumises à l'attention du Conseil

Introduction 1 - 4

Rapports financiers et budgétaires 5 - 26

QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION
 DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET
 DES ARRIÉRÉS 5 - 13

COMPTE VÉRIFIÉS DE LA FAO 2006-2007 14 - 21

COMPTE VÉRIFIÉS – MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO 2007 22

COMPTE VÉRIFIÉS – GROUPEMENT D'ACHATS DU
 PERSONNEL 2007 23 - 26

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Questions de contrôle	27 - 30
RAPPORT DE SITUATION SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27 - 28
RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DES NATIONS UNIES	29
CHARTE DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL	30
Questions de politique financière	31 - 43
MESURES DESTINÉES À ENCOURAGER LE PAIEMENT RAPIDE DES CONTRIBUTIONS	31 - 34
PLAN D'INCITATION AU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS	35 - 37
RAPPORT ANNUEL SUR LE FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION	38 - 41
RECONSTITUTION DU COMPTE DE RÉSERVE SPÉCIAL	42 - 43
Questions budgétaires	44 - 55
RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES D'APPUI (DÉPENSES ET RECOUVREMENTS)	44 - 46
EXAMEN DES PROCÉDURES VISÉES À L'ARTICLE 4.5 B) DU RÈGLEMENT FINANCIER	47 - 51
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE	52 - 55
Questions relatives aux ressources humaines	56 - 64
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE ET DES POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	56 - 58
GESTION DES EFFECTIFS DU CADRE ORGANIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX DE LA FAO	59
GESTION DES EFFECTIFS ET ÉCONOMIES ACTUELLEMENT RÉALISÉES ET PRÉVUES AU CENTRE DES SERVICES COMMUNS DE BUDAPEST	60 - 63
RECOURS DE LA FAO AUX SERVICES D'AGENTS SOUS CONTRAT ET DE RETRAITÉS	64

Questions d'organisation	65 - 74
EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE LA CONFÉRENCE CHARGÉ DU SUIVI DE L'EEI ET AVIS DU COMITÉ FINANCIER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE SON COÛT ET SES MODALITÉS DE FINANCEMENT	65 - 71
MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER	72 - 74
Questions relatives au Programme alimentaire mondial	75 - 87
LE POINT SUR LE PLAN DE GESTION DU PAM (2008-2009)	75 - 79
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA GESTION FONDÉE SUR LES RÉSULTATS ET RÉPONSE DU SECRÉTARIAT AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA GESTION FONDÉE SUR LES RÉSULTATS	80 - 81
LE POINT SUR LE PROJET WINGS II	82 - 83
STRATÉGIE D'AUDIT – PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2008-09	84 - 85
NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET RECONDUCTION DE SON MANDAT	86 - 87
Autres questions	88 - 89
DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-QUATRIÈME SESSION	88
QUESTIONS DIVERSES	89

Questions soumises à l'attention du Conseil

Rapport de la cent vingt-troisième session du Comité financier

Paragraphes

RAPPORTS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Questions financières: faits marquants et situation des contributions mises en recouvrement et des arriérés | 5 - 13 |
| - | Comptes vérifiés de la FAO 2006-2007 | 14 - 21 |

QUESTIONS DE POLITIQUE FINANCIÈRE

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Rapport annuel sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation | 38 - 41 |
| - | Reconstitution du Compte de réserve spécial | 42 - 43 |

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

- | | | |
|---|--|---------|
| - | Rapport annuel sur les dépenses d'appui (dépenses et recouvrements) | 44 - 46 |
| - | Examen des procédures visées à l'Article 4.5 b) du Règlement financier | 47 - 51 |

QUESTIONS D'ORGANISATION

- | | | |
|---|--|---------|
| - | Examen du projet de rapport du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI et avis du Comité financier sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate, notamment en ce qui concerne son coût et ses modalités de financement | 65 - 71 |
|---|--|---------|
-

RAPPORT DE LA CENT VINGT-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 6 – 10 octobre 2008

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le présent rapport de sa cent vingt-troisième session.
2. Les représentants des pays suivants étaient présents:

Président: M. Yasser A.R. Sorour (Égypte)
Vice-Président: M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)
Membres: M. Eckhard W. Hein (Allemagne)
M. Moungui Médi (Cameroun)
M. Li Zhengdong (Chine)
M. Søren Skafte (Danemark)
M. Jean-Jacques Soula (France)
S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
M. Robert Sabiiti (Ouganda)
M. Aamir A. Khawaja (Pakistan)
S.E. M. Eudoro Jaén Esquivel (Panama)

3. Le Comité a noté que, malgré les demandes répétées adressées au Secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM) par le passé et incluses dans les rapports précédents du Comité financier, les documents du PAM n'avaient pas été communiqués au Comité dans les délais impartis. Il a fait part de ses graves inquiétudes quant à l'impact de ces retards constants sur le bon déroulement des travaux du Comité et a fait remarquer qu'à l'avenir, il pourrait envisager d'ajourner les débats sur les documents qui ne seraient pas reçus à temps. Le Comité est également convenu que le Directeur exécutif devrait être informé par écrit par le Président des préoccupations du Comité afin de trouver une solution au problème.

4. Le Comité est également convenu que le Président du Conseil d'administration du PAM devrait être contacté en vue d'examiner la possibilité de présenter le rapport du Comité au Conseil d'administration du PAM au titre d'un point permanent de son ordre du jour.

Rapports financiers et budgétaires**QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT ET DES ARRIÉRÉS**

5. Le Comité a examiné le document sur les *questions financières: faits marquants et situation en ce qui concerne les contributions mises en recouvrement et les arriérés*, dans lequel figuraient les résultats financiers non vérifiés pour le premier semestre de l'exercice 2008-09 et la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2008. Le Comité a également examiné un document de travail sur l'état des contributions mises en recouvrement au 1^{er} octobre 2008 et a pris note de plusieurs messages importants que contiennent les documents de travail.

6. Le déficit du Fonds général au 30 juin 2008 se situait à 218,8 millions d'USD, contre un solde de 465,3 millions d'USD au 31 décembre 2007. Ce résultat provisoire ne doit pas être considéré comme indicatif du résultat final car il est fondé sur des contributions courantes pour une année complète mais seulement six mois de dépenses. Les points marquants ci-après ont été notés par le Comité:

- a) il y avait eu une amélioration du pourcentage de versement des contributions courantes, qui avait atteint 70,3 pour cent au 30 septembre 2008, contre 64,0 pour cent au 30 septembre 2007. Le Comité, cependant, a fait part de sa très profonde préoccupation face aux montants toujours élevés des arriérés de contributions d'années précédentes (58,4 millions d'USD et 27,8 millions d'EUR), qui demeuraient un facteur significatif compromettant la santé financière de l'Organisation.
- b) Le sous-financement des obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés est demeuré l'une des causes du déficit structurel du Fonds général. Le Comité a de nouveau noté que les montants biennaux de 14,1 millions d'USD prévus pour le financement de cette obligation, approuvés initialement par la Conférence en novembre 2003, restaient insuffisants pour que ces obligations importantes soient intégralement financées. Le Comité a rappelé qu'il avait décidé d'examiner cette question à sa session de mai 2009, lorsqu'il examinerait l'évaluation actuarielle la plus récente de 2008 et de formuler sa recommandation au Conseil pour le financement de l'assurance maladie après cessation de service dans le contexte du Programme de travail et budget 2010-11.

7. Compte tenu de l'importance de la baisse récente des cours des actions, le Comité a pris connaissance de l'évaluation la plus récente actualisée de la valeur du marché du portefeuille de placements à long terme que l'Organisation détient pour financer une partie des obligations liées au personnel. La valeur du marché du portefeuille au 6 octobre 2008 était tombée à 248 millions d'USD, contre 300 millions au 31 décembre 2007, en raison de la forte baisse des cours des actions en 2008. Le portefeuille à long terme de la FAO, ayant produit un résultat de moins 19 pour cent, cependant, se portait mieux que l'ensemble du marché (moins 31 pour cent), grâce à la diversification du portefeuille de la FAO entre des placements en actions et en obligations et des placements libellés en EUR et en USD. Le revenu des placements à long terme enregistré pendant les six premiers mois de 2008 s'élevait à 7,3 millions d'USD (contre 9,0 millions en 2007), cependant, le chiffre définitif pour 2008 dépendrait de l'évolution du marché pendant le deuxième semestre de 2008.

8. Les placements à court terme de l'Organisation (constitués principalement de contributions aux fonds fiduciaires non encore dépensées au titre des projets) ont été repositionnés pendant l'année 2008 en placements encore plus sûrs, et continuent à produire un petit intérêt positif.

9. Les dépenses au titre du Programme de coopération technique afférant au premier semestre de 2008 imputées sur le budget de 2006-07, se sont élevées à 13,7 millions d'USD, tandis que les dépenses imputées sur le budget de 2008-09 se sont élevées à 1 million d'USD. Au 30 juin 2008, les recettes totales différées du PCT (crédits non dépensés) s'élevaient à 105,9 millions d'USD. Le Secrétariat a confirmé qu'il n'y avait pas de contraintes de trésorerie touchant le PCT. Le Comité a noté que cette question serait examinée plus à fond au titre du point 13 de l'ordre du jour.

10. En ce qui concerne les autres éléments des réserves de l'Organisation, le Comité a été informé que le solde du fonds de roulement au 30 juin 2008, soit 25,2 millions d'USD, demeurait inchangé par rapport aux chiffres du 31 décembre 2007. Le solde du Compte de réserve spécial au 30 juin 2008 avait augmenté pour s'établir à 43,6 millions d'USD, contre 25,6 millions d'USD au 31 décembre 2007. Le Comité a noté que ce solde comprenait quelque 25,5 millions d'USD de

gains de change non réalisés sur la réévaluation des contributions en EUR non versées, et qu'en conséquence, cet élément de Compte de réserve spécial ne se traduisait pas par des ressources effectives en espèces. Le Secrétariat a informé le Comité que l'Organisation procéderait à un examen de la fonction, des finalités et du traitement comptable du Compte de réserve spécial dans le contexte de la mise en œuvre des exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et présenterait des propositions de révision au Comité financier.

11. Le Comité a noté que la situation de trésorerie s'était améliorée pendant l'été en raison du paiement de contributions mises en recouvrement plus élevées jusqu'ici, en 2008, que pendant la même période en 2007. Dans un cadre prospectif, la trésorerie ne devrait conserver un solde positif que si d'importantes contributions étaient reçues entre octobre et décembre 2008 d'une façon analogue à celle que l'on avait observée en 2007, en particulier la réception d'arriérés de contribution de ses principaux bailleurs de fonds d'ici au dernier trimestre de 2008 qui permettrait d'éviter l'emprunt auprès des banques des fonds nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement. Le Comité a noté que la conjoncture actuelle rendrait plus difficile un éventuel recours aux emprunts à l'extérieur pour l'Organisation et comporterait des coûts plus élevés au titre des intérêts.

12. Tout en reconnaissant pleinement que seule la réception ponctuelle des contributions pouvaient permettre à la FAO de faire face à ses obligations de trésorerie pour son fonctionnement sans avoir recours aux réserves statutaires ni aux emprunts à l'extérieur, le Comité financier a demandé instamment à tous les États Membres de verser ponctuellement leurs contributions mises en recouvrement afin de permettre à la FAO de faire face à ses obligations de trésorerie pour l'exécution du Programme de travail.

13. Le Comité a de nouveau noté avec une vive préoccupation l'ampleur du déficit du Fonds général accumulé. À cet égard, de nombreux membres ont réaffirmé la nécessité de formuler des propositions pour reconstituer les réserves jusqu'à des niveaux à la hauteur des actuels besoins de l'Organisation pour son fonctionnement. Le Comité a décidé d'informer le Conseil de la gravité de la situation financière actuelle de l'Organisation et d'élaborer des propositions en vue de la reconstitution des réserves dans le contexte du PTB 2010-11.

COMPTES VÉRIFIÉS DE LA FAO 2006-2007

14. Conformément à l'Article XXVII 7 1) du Règlement général de l'Organisation, le Comité a examiné les comptes vérifiés de la FAO pour l'exercice 2006-2007.

15. Le Commissaire aux comptes a noté qu'une opinion sans réserve avait été émise quant aux comptes vérifiés de la FAO pour l'exercice 2006-2007 et a mis en exergue certains points du rapport en question:

- a) Il y avait eu une légère amélioration du déficit net des revenus par rapport aux dépenses de l'Organisation à la fin de l'exercice 2006-2007, essentiellement sous l'effet d'une réduction de 67,6 millions d'USD de la provision pour contribution et d'une augmentation de 34,2 millions d'USD des gains de change;
- b) Le déficit du solde de fonds général avait augmenté régulièrement sur les trois exercices biennaux précédents et se situait à 465,3 millions d'USD à la fin de l'exercice 2006-2007. Dans le cadre des changements de politiques comptables, l'Organisation avait enregistré un montant supplémentaire de 397,7 millions d'USD pour les obligations relatives au personnel et avait réduit la provision pour les retards de versement des contributions de 161 millions d'USD. Bien que les obligations liées au personnel soient désormais intégralement consignées, un montant de 404,6 millions d'USD restait à financer. (Selon les politiques comptables précédentes, ces obligations n'étaient pas intégralement consignées dans les états financiers mais étaient en revanche communiquées dans une note);
- c) L'Organisation avait eu recours à d'importants emprunts extérieurs en 2006-2007, dont le coût s'élevait à 1,8 million d'USD. Le moment de la réception des

- contributions mises en recouvrement avait une incidence directe sur la situation de trésorerie de l'Organisation;
- d) À la lumière du creusement constaté de l'écart entre le remboursement des dépenses d'appui aux projets, l'augmentation des coûts de personnel, le recours répété aux emprunts extérieurs et le ralentissement de l'exécution du PCT, l'Organisation devrait revoir son modèle d'activité actuel et examiner le caractère adéquat des réserves internes;
 - e) Les mesures prises par l'Organisation pour l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public, qui avaient abouti à une amélioration de la présentation des états financiers, ont été très favorablement accueillies. Il a été noté, cependant, que l'application des normes comptables internationales pour le secteur public dans une Organisation aussi décentralisée que la FAO nécessiterait un suivi approfondi des coûts et des calendriers;
 - f) Dans les bureaux de terrain, des faiblesses ont été observées pour différents aspects du contrôle interne, du suivi, de la documentation, des calendriers et clôtures des projets et la disponibilité et l'utilisation des ressources des technologies de l'information. L'importance du renforcement des capacités dans ces bureaux dans le contexte de la décentralisation a été soulignée;
 - g) L'absence d'identification précise d'une source de financement avait eu une incidence sur le démarrage du projet HRMS (Système de gestion des ressources humaines). Le Commissaire aux comptes a recommandé que l'Organisation, à l'avenir, commence par identifier et mobiliser une source de financement avant de décider d'aller de l'avant pour tout projet important;
 - h) L'Organisation devrait se pencher sur la nécessité d'adapter certaines parties du progiciel HRMS afin qu'il réponde mieux à ses besoins;
 - i) Pour tirer tout le parti d'HRMS, l'Organisation devrait examiner le caractère approprié de la connectivité des bureaux de terrain à l'appui de la fonctionnalité mise en œuvre et prendre des mesures pour parer à toute défaillance identifiée;
 - j) Les efforts déployés par l'Organisation pour donner suite à bon nombre des observations et recommandations relatives à la sécurité des systèmes, à la documentation, à l'actualisation des compétences des unités opérationnelles et à l'adoption d'une procédure formelle de changement d'urgence ont été reconnus;
 - k) L'automatisation et les sollicitations croissantes des ressources des technologies de l'information mettaient en évidence la nécessité d'établir un mécanisme approprié de gouvernance des technologies de l'information afin d'établir un ordre de priorité entre les demandes en concurrence;
 - l) Les risques associés à l'absence de plans de sauvegarde et de reprise et au recours à des mesures autonomes devraient être reconnus à l'échelle de l'Organisation;
 - m) Les mesures prises dans les domaines de l'analyse du risque et de la planification de la vérification, de la mise en circulation et du suivi ponctuels des rapports de vérification et la séparation des responsabilités entre la vérification des comptes et les travaux d'enquête ont été reconnues;
 - n) En ce qui concerne les mesures qui avaient été prises pour réformer le programme de vérification locale, l'importance de faire en sorte que le programme continue à couvrir les bureaux de terrain pendant le passage de la responsabilité du programme de vérification locale au bureau de l'Inspecteur général a été soulignée;
 - o) La vérification de l'optimisation des ressources en ce qui concerne le recours à des consultants et à des signataires d'accords de service personnels par la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation avait mis en évidence la nécessité d'encourager une concurrence plus vive, d'élaborer et de tenir à jour une liste d'experts propre à la Division, de mieux étayer le processus de sélection et d'évaluation et de maintenir des informations plus complètes sur les experts, a été soulignée;

- p) La divulgation des informations relatives aux experts sélectionnés, ainsi que de l'ensemble des dispositions et règles régissant le processus de sélection, et des critères pour la sélection des experts, a été encouragée; et
- q) La question de l'élaboration d'un cadre global de règles de nature à guider la sélection et l'engagement de consultants et de titulaires d'accords de services personnels pour des projets d'urgence, en tant que catégorie distincte des projets de réhabilitation ou autres, a été soulignée.

16. Le Commissaire aux comptes s'est félicité de la coopération du Directeur général, de ses collaborateurs et de son personnel.

17. Le Comité a accueilli favorablement la communication de l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes relative aux comptes 2006-07 et s'est félicité de la qualité du rapport présenté. Le Comité a insisté pour que l'Organisation donne suite à toutes les recommandations du Commissaire aux comptes.

18. Le Comité a adressé ses sincères remerciements pour les six années de travaux effectués par le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde, dont le mandat de Commissaire aux comptes de la FAO se terminait avec la vérification des comptes pour l'exercice 2006-2007.

19. Le Secrétariat a accueilli favorablement le rapport du Commissaire aux comptes et il a rappelé que des précisions sur les mesures prises pour donner suite à chaque recommandation formulée seraient fournies dans les rapports au Comité financier en 2009. Le Secrétariat a noté que nombre des questions importantes soulevées dans le rapport du Commissaire aux comptes étaient conformes aux recommandations du rapport de l'Évaluation externe indépendante et de l'Examen détaillé, ce qui offrait à l'Organisation la possibilité de concentrer ses efforts sur ces importantes recommandations.

20. En réponse à des questions précises, le Comité a noté ce qui suit:

- la détérioration de la situation financière de l'Organisation tenait en partie à des pénuries de trésorerie imputables à la réception tardive des contributions des Membres. Le principal déséquilibre financier à long terme était en rapport avec le non-financement des obligations liées au personnel, problème auquel se heurtait l'ensemble du système des Nations Unies, et qui était régulièrement examiné par le Comité financier;
- des propositions distinctes seraient présentées par le Secrétariat au sujet de l'écart entre le remboursement des dépenses d'appui aux projets et les dépenses correspondantes, en vue de leur examen par le Comité financier; et
- il fallait s'attacher à améliorer le niveau et la qualité de la reddition de comptes et des informations de gestion pour la prise de décisions, en particulier dans le domaine des ressources humaines.

21. Le Comité, prenant note des observations et précisions fournies par le Commissaire aux comptes et le Secrétariat, a recommandé au Conseil de présenter à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés pour l'exercice 2006-2007. Le Comité a présenté au Conseil le projet de résolution ci-après afin qu'il le transmette à la Conférence.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

COMPTE VÉRIFIÉS 2006-07

La Conférence,

Ayant examiné le rapport de la cent trente-sixième session du Conseil, et

Ayant pris connaissance des comptes vérifiés de la FAO pour 2006-07 ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes y relatif

Adopte les comptes vérifiés.

COMPTES VÉRIFIÉS – MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO 2007

22. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 123/3b) – *Comptes vérifiés de la Mutuelle de crédit de la FAO 2007*.

COMPTES VÉRIFIÉS – GROUPEMENT D'ACHATS DU PERSONNEL 2007

23. Le Comité a examiné le document FC 123/3c) « *Comptes vérifiés 2007 - Groupement d'achats du personnel de la FAO* » et a pris note de l'excédent opérationnel et de l'autonomie financière pendant la période en question.

24. Un membre s'est déclaré favorable à la recommandation de l'EEI selon laquelle le Groupement d'achat du personnel devrait être géré de façon tout à fait indépendante de la FAO. Le Comité a reçu des précisions du Secrétariat selon lesquelles l'application de la recommandation 8.20b¹ du rapport de l'EEI, qui est adressée à la Direction, n'a pas été jugée réalisable du fait des liens juridiques et structurels insurmontables entre le Groupement d'achats du personnel et la FAO, ainsi que des contraintes découlant de l'accord de Siège avec le pays hôte.

25. Le Comité a également été informé que la décision consistant à présenter les comptes vérifiés annuels du Groupement d'achats du personnel au Comité financier pour approbation découlait de la résolution 16/97 de la Conférence, et que cette décision ne pouvait donc être annulée que par la Conférence elle-même.

26. Le Comité financier a approuvé les comptes annuels du Groupement d'achats du personnel pour l'année 2007.

Questions de contrôle

RAPPORT DE SITUATION SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

27. Le Comité a examiné le rapport et noté avec satisfaction que des progrès considérables avaient été faits depuis sa dernière session pour appliquer ces recommandations. Il a noté également que celles signalées dans le rapport comme en suspens avaient été examinées et que leur application était en bonne voie, voire achevée.

28. Le Comité a également remercié le Commissaire aux comptes de ses efforts pour assurer l'application diligente de ses recommandations.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DES NATIONS UNIES

29. Aucun rapport du CCI n'a été présenté à cette session du Comité financier.

CHARTE DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

30. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 123/6 – *Charte du Bureau de l'Inspecteur général*.

¹ Recommandation 8.20b du rapport de l'EEI – « le Groupement d'achats et la Mutuelle de crédit devront être gérés en tant qu'opérations financières totalement indépendantes. Les opérations courantes du Groupement d'achats devraient être sous-traitées à une organisation expérimentée dans le commerce de détail. »

Questions de politique financière

MESURES DESTINÉES À ENCOURAGER LE PAIEMENT RAPIDE DES CONTRIBUTIONS

31. Le Comité a examiné le document FC 123/7 et il s'est penché sur un certain nombre de mesures de nature à améliorer le paiement ponctuel des contributions à l'Organisation. Il s'est également félicité des informations relatives au récent versement de montants importants et des prévisions actualisées de la situation de trésorerie communiquées par le Secrétariat dans le cadre des questions financières: faits marquants.

32. Tout en reconnaissant que certains pays se trouvaient dans des situations économiques extrêmement difficiles, le Comité a noté que la situation de trésorerie du budget ordinaire était critique et qu'elle ne serait améliorée que par le règlement en temps utile, par les Membres, de leurs contributions mises en recouvrement.

33. Le Comité a appuyé toutes les mesures actuellement en place pour encourager le paiement ponctuel par les Membres et il a souligné que ces mesures devraient être appliquées strictement. Le Comité a noté qu'à ce jour, aucun membre n'avait manifesté d'intérêt pour la possibilité de demander le paiement des contributions en monnaies locales qui ne sont pas librement convertibles, selon les conditions prescrites, qui avait été approuvé à la Conférence à sa trente-quatrième session en novembre 2007.

34. Le Comité est convenu de proposer les mesures ci-après au Conseil et de reporter à une session ultérieure l'examen plus approfondi des autres mesures, lorsque les considérations du Comité de la Conférence chargé de l'EEI pourraient éclairer les débats:

- il faudrait rappeler aux États Membres réunissant les conditions prescrites la possibilité de demander le paiement en monnaies qui ne sont pas librement convertibles;
- les États Membres redevables d'arriérés supérieurs au montant des contributions dues pour les deux années civiles précédentes devraient être invités à présenter un plan d'échelonnement des paiements au Comité financier pour examen, puis pour approbation pour la Conférence;
- au début de chaque exercice biennal, tous les États Membres devraient être encouragés à présenter un programme de paiement de leurs contributions mises en recouvrement; et
- les dispositions en vigueur concernant la perte du droit de vote devraient être strictement appliquées et toute décision relative au rétablissement du droit de vote devrait reposer sur une documentation claire.

PLAN D'INCITATION AU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS

35. Le Comité a rappelé les débats qu'il avait eus lors de plusieurs sessions précédentes concernant l'efficacité et le caractère approprié du plan d'incitation alors que l'on observait une augmentation des contributions courantes non versées et des arriérés et une aggravation des conséquences sur la situation de trésorerie de l'Organisation. Le Comité a examiné le document FC 123/8 – *Plan d'incitation au paiement des contributions* – et a noté que le Directeur général avait demandé au Comité financier de confirmer que le taux de remise annuelle pour les contributions mises en recouvrement pour 2009 demeurait nul, ce taux ayant été recommandé par le Comité financier à sa session de septembre-octobre 2004, approuvé par le Conseil et de nouveau confirmé par le Comité en 2005, 2006 et 2007.

36. De nombreux membres du Comité financier ont estimé que le plan de remise n'était pas efficace parce que le cycle budgétaire des États Membres et d'autres questions d'ordre politique étaient les principales considérations qui entraient en ligne de compte dans le calendrier des paiements à l'Organisation. D'autres membres ont estimé qu'il était important d'instaurer à nouveau un taux de remise modéré afin d'envoyer un signal aux États Membres et de faire usage des incitations positives en vue d'encourager le paiement rapide des contributions. Certains

membres ont estimé que les dispositions régissant ce système, qui remontaient à 1991 et qui avaient été modifiées pour la dernière en 1997, pourraient être réexaminées et de nouvelles caractéristiques pourraient être introduites pour mieux l'adapter à la situation actuelle et aux besoins de l'Organisation.

37. Après en avoir débattu, le Comité est convenu de maintenir le taux de remise nul pour les contributions relatives à 2009 et d'en informer le Conseil. Le Comité est convenu de revenir sur cette question lors de sessions futures afin d'examiner la question des incitations au paiement rapide, en s'appuyant sur un document qui serait préparé par le Secrétariat sur la question et qui comporterait une indication des expériences des autres institutions des Nations Unies en matière de plan d'incitation.

RAPPORT ANNUEL SUR LE FONDS SPÉCIAL POUR LES ACTIVITÉS D'URGENCE ET DE RÉHABILITATION

38. Le Comité a rappelé que le premier objectif du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) était d'aider la FAO à répondre rapidement aux situations de crise, capacité que cet outil souple a sensiblement renforcée.

39. Le Comité s'est félicité des résultats du recours au SFERA et a remercié les donateurs au Fonds.

40. Le Comité a noté l'avance faite par le SFERA pour couvrir en partie l'augmentation des coûts de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale: les défis du changement climatique et des bioénergies. Il a reconnu la nature exceptionnelle de la situation des prix des denrées alimentaires au moment de la Conférence de haut niveau qui avait conduit l'Organisation à établir que cet événement pouvait exceptionnellement être considéré comme une situation d'urgence. Il a noté que le SFERA a été depuis entièrement reconstitué par les contributions extrabudgétaires des donateurs et qu'aucun fonds du Programme ordinaire n'a été utilisé pour couvrir cette augmentation des coûts.

41. Le Comité a été informé par un Membre de ses préoccupations au sujet du recours au SFERA dans le contexte de la Conférence de haut niveau et que de ce fait il ne serait pas en mesure de contribuer au SFERA.

RECONSTITUTION DU COMPTE DE RÉSERVE SPÉCIAL

42. Le Comité financier a pris note du document de la Conférence C2008/3 qui informe les membres que les propositions de reconstitution du Compte de réserve spécial seraient présentées à la Conférence en 2009 dans le cadre du Programme de travail et budget 2010-11.

43. Le Comité financier a noté que dans le contexte de l'élaboration de propositions relatives aux réserves de l'Organisation, le Secrétariat examinerait également la fonction, les finalités et le traitement comptable des réserves dans l'optique des exigences en matière de normes comptables internationales pour le secteur public et présenterait toute proposition de révision au Comité financier.

Questions budgétaires

RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES D'APPUI (DÉPENSES ET RECOUVREMENTS)

44. Le Comité a examiné le *Rapport annuel sur les dépenses d'appui (dépenses et recouvrements)* relatif à la mise en oeuvre de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui pour la période allant de juin 2007 à mai 2008. Il a noté avec satisfaction que les taux de

recouvrement des dépenses d'appui aux projets pour la période examinée avaient été appliqués conformément à la politique approuvée.

45. Le Comité a noté avec préoccupation le manque à recouvrer persistant et croissant des dépenses d'appui administratif et opérationnel aux activités extrabudgétaires, comme souligné par le Commissaire aux comptes et signalé dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2006-07. Le Comité a jugé encourageantes les consultations interinstitutions sur l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts, auxquelles la FAO participait activement. Il a appuyé la proposition d'étendre la politique de recouvrement des dépenses d'appui aux coûts indirects fixes et a déclaré attendre avec intérêt une proposition en ce sens dans le prochain rapport annuel.

46. Le Comité a été informé de deux grands risques de gestion financière associés à l'augmentation régulière des recettes provenant du recouvrement des dépenses d'appui: risque de déficit de financement des services administratifs et opérationnels (dépenses de personnel essentiellement) si l'exécution des projets différait de ce qui avait été prévu; et péremption des recettes non dépensées à la fin de l'exercice biennal. Il a pris note également de la recommandation formulée dans le Plan d'action immédiate visant à introduire des dispositifs permettant le report des fonds d'un exercice à l'autre, de manière à lisser les recettes et les dépenses. Le Comité a approuvé le principe d'un mécanisme de report pour atténuer les risques de gestion financière liés aux recettes découlant du recouvrement des dépenses d'appui et a demandé à la direction de lui soumettre une proposition pour examen à sa session de mai 2009.

EXAMEN DES PROCÉDURES VISÉES À L'ARTICLE 4.5 B) DU RÈGLEMENT FINANCIER

47. Pour donner suite au débat qu'il avait tenu à ce sujet à sa session de mai 2008, le Comité a examiné les procédures visées à l'Article 4.5 b) du Règlement financier.

48. Le Comité a pris note de l'historique de l'Article 4.5 b)² approuvé par la Conférence à sa neuvième session, en 1957, ainsi que des débats précédents concernant cet Article, notamment lors de la session de 1972 du Comité financier, sur la base d'un rapport de consultation d'experts de 1966 et à l'occasion de l'introduction du système budget-programme.

49. Le Comité a examiné la pratique suivie depuis de nombreuses années, qui visait à concilier le fait qu'il lui incombaît d'approuver les virements entre chapitres, pendant un nombre limité de sessions de courte durée, et la nécessité pour l'administration d'ajuster l'exécution du Programme de travail et budget en fonction des circonstances et éventuellement de situations imprévues. Le Comité a jugé souhaitable d'améliorer cette pratique à la lumière des nouveaux principes concernant le suivi et le contrôle par les organes directeurs de l'exécution du programme et du budget dans le contexte de la gestion fondée sur les résultats.

50. Certains principes énoncés dans le Plan d'action immédiate contribueraient à améliorer le contrôle budgétaire. Ainsi, l'agrégation de la structure du programme et la distinction claire entre le budget administratif et le budget technique permettraient un contrôle plus efficace des virements entre chapitres. De même, la participation du Comité du Programme à l'examen des ajustements à apporter au Programme de travail convenu mettrait en relief la gestion du budget fondée sur les résultats.

51. Pour se donner les moyens de s'acquitter correctement de sa fonction d'approbation, telle que décrite à l'Article 4.5 b) du Règlement financier, de manière continue tout au long de l'exercice biennal, le Comité est convenu d'une procédure possible décrite ci-après:

² Article 4.5 b) – « i) Le Directeur général, après avoir obtenu l'approbation du Comité financier, ou du Conseil dans l'intervalle des sessions du Comité financier, peut procéder à des virements entre chapitres du budget pour des dépenses qui n'entraînent et n'entraîneront pas de nouvelles obligations financières pour les États Membres et les membres associés. ii) Le Directeur général peut, après avoir obtenu l'approbation du Conseil, procéder à des virements entre chapitres du budget autres que ceux pour lesquels le Comité financier est compétent. »

- En septembre de la première année de l'exercice, le Secrétariat soumettrait au Comité financier et au Comité du Programme une première indication des éventuels virements entre chapitres à prévoir pour l'exercice biennal, accompagnée des explications spécifiques. Ce plan serait actualisé et soumis aux Comités à intervalles réguliers pendant tout l'exercice, avec toutes les mises à jour nécessaires concernant les montants et les crédits. Si d'autres variations dues à des situations imprévues, mais légitimes, se produisaient dans des proportions nominales, les Comités se contenteraient de prendre acte des montants ajustés. Mais si les variations se révélaient plus que nominales, le Secrétariat serait tenu de solliciter encore une fois l'approbation du Comité financier pour les nouveaux virements entre chapitres budgétaires, en tenant compte des observations du Comité du Programme.

Le Comité a demandé au Secrétariat de préciser cette procédure, y compris la marge nominale, qui pourrait aller de 1 à 5 pour cent du chapitre budgétaire, pour examen à sa prochaine session.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

52. Le Comité s'est déclaré généralement satisfait de la teneur de ce rapport, notant qu'il était axé sur les approbations et les décaissements et ne visait pas à présenter les résultats et leur impact. Tout en notant les progrès accomplis en ce qui concerne le niveau des approbations, le Comité a relevé avec une certaine préoccupation qu'en raison de l'approbation tardive de l'ouverture de crédits pour 2006-07, un montant de 45,5 millions d'USD restait à dépenser sur ces crédits. Le Comité a donc insisté sur la nécessité d'améliorer l'exécution des projets approuvés et a été informé des mesures prises pour mieux suivre l'exécution des projets ainsi que leurs résultats et leur impact.

53. Le Comité a noté l'importance de la coordination entre les bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays et du rôle des équipes multidisciplinaires dans l'identification de projets PCT qui pourraient ensuite être utilisés pour mobiliser des ressources auprès de donateurs, ce qui créerait un effet catalytique. À cet égard, il a été noté que le Fonds du PCT jouait un rôle croissant, puis ayant atteint près de 20 pour cent des crédits ouverts pour 2006-07, notamment au niveau des bureaux régionaux et sous-régionaux.

54. Le Comité a noté que les projets PCT à l'appui de l'Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires avaient permis de s'assurer de l'engagement des gouvernements et devraient jouer un rôle appréciable dans la mobilisation de contributions plus généreuses de la part des donateurs. Toutefois, précisant la recommandation figurant dans le rapport de sa cent vingt-deuxième session concernant l'utilisation des ressources du PCT pour l'approvisionnement en intrants agricoles dans le cadre de l'Initiative, le Comité a indiqué qu'il faudrait aussi tenir dûment compte d'autres demandes d'assistance prioritaires, visant notamment à prévoir des mesures à plus long terme pour réduire l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires. Dans ce contexte, le Comité a reçu l'assurance que toutes les demandes reçues à ce jour concernant des projets à court terme d'approvisionnement en intrants avaient été traitées et que, parallèlement, toutes les autres demandes continuaient à être traitées normalement.

55. Le Comité a demandé à recevoir un nouveau rapport de situation sur la mise en œuvre du PCT à sa prochaine session, en mai 2009.

Questions relatives aux ressources humaines

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE ET DES POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

56. Le Comité s'est félicité de la stratégie et des politiques de gestion des ressources humaines présentées par le Secrétariat en réponse à la demande formulée à sa dernière session.

57. Le Comité a entériné les objectifs stratégiques qui y sont exposés et reconnu leur nature exhaustive. Il a souligné la nécessité pour le Secrétariat de préparer un plan bien défini assorti de délais et d'indicateurs quantifiables pour mettre en œuvre les actions recommandées dans la stratégie. À cet égard, le Comité a été informé qu'un plan plus détaillé serait préparé et présenté dans le Plan à moyen terme 2010-13 et dans le Programme de travail et budget 2010-11. Dans ce contexte, le Comité a également invité le Secrétariat à désigner les domaines du cadre relatif aux ressources humaines où des activités conjointes pourraient être engagées par les agences des Nations Unies ayant leur siège Rome..

58. Le Comité a demandé qu'un rapport de situation soit présenté en 2009 sur la mise en œuvre de la stratégie et réaffirmé qu'à l'avenir, il serait associé de plus près à la gestion des ressources humaines.

GESTION DES EFFECTIFS DU CADRE ORGANIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX DE LA FAO

59. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 123/15.

GESTION DES EFFECTIFS ET ÉCONOMIES ACTUELLEMENT RÉALISÉES ET PRÉVUES AU CENTRE DES SERVICES COMMUNS DE BUDAPEST

60. Le contenu du rapport sur la mise en place du Centre des services communs à Budapest, incluant les réalisations et plans pour 2008-09, les effectifs actuels et prévus et certains problèmes liés à la mise en œuvre a été présenté au Comité. Celui-ci a été informé qu'une évaluation de la mise en œuvre ne serait possible qu'après une année complète de fonctionnement, une approche par étapes ayant été adoptée. Le calcul des dernières économies biennales, proche des 8 millions d'USD prévus dans le PTB 2008-09, a également fait l'objet d'une explication détaillée.

61. Le Comité a pris note des informations communiquées. Deux de ses membres s'étaient rendus au bureau de Budapest en septembre et avaient émis des observations favorables sur le rapport et sur les résultats de leur visite.

62. Le Comité a également recommandé d'envisager la délocalisation d'un plus grand nombre de fonctions, conformément aux conclusions préliminaires de l'Examen détaillé, et de continuer de rechercher des synergies avec les agences ayant leur siège à Rome et d'autres organismes des Nations Unies, le cas échéant, pour fournir des services communs.

63. Le Comité a demandé à continuer à recevoir des rapports de situation à ses futures sessions.

RE COURS DE LA FAO AUX SERVICES D'AGENTS SOUS CONTRAT ET DE RETRAITÉS

64. Le Comité a accueilli favorablement le document présenté sur l'utilisation de ressources humaines autres que le personnel et des retraités. Il a noté avec satisfaction que le Secrétariat envisageait d'établir un cadre politique révisé sur l'utilisation des services des retraités conforme aux recommandations de l'EEI et couvrant des questions telles que la l'interruption de service

minimale nécessaire avant le réemploi d'anciens fonctionnaires et la mise en place de critères pour le recrutement des retraités. Le Comité a demandé à être informé lors de sa prochaine session de la politique révisée et du plan de mise en oeuvre.

Questions d'organisation

EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE LA CONFÉRENCE CHARGÉ DU SUIVI DE L'EEI ET AVIS DU COMITÉ FINANCIER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE SON COÛT ET SES MODALITÉS DE FINANCEMENT

65. Le Comité financier a examiné le document sur le coût et les modalités de financement du Plan d'action immédiate, comme demandé par le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI. Il a noté que ce document constituait une mise à jour de l'« État provisoire des dépenses et des économies » présenté à la réunion conjointe des Groupes de travail I, II et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI, le 3 septembre 2008, et qu'il intégrait désormais les estimations provisoires de coûts et économies établies par Ernst et Young à l'étape 1 de l'Examen détaillé.

66. Tout en demandant des précisions sur certains éléments du document, le Comité a reconnu que les chiffres présentés étaient des estimations préliminaires, en particulier s'agissant des initiatives relevant de l'Examen détaillé. Il a conclu que ces chiffres donnaient une bonne indication de l'ordre de grandeur des coûts et des économies globaux qui découleraient de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et relevant des initiatives de l'Examen détaillé.

67. Le Comité a noté à cet égard qu'en 2009, la mise en œuvre intégrale du Plan d'action immédiate coûterait 18,2 millions d'USD au total (13,1 millions d'USD de coûts d'investissement et 5,1 millions d'USD de coûts récurrents), auxquels viendraient s'ajouter 7,5 millions d'USD au titre des initiatives de l'Examen détaillé (4,5 millions d'USD de coûts d'investissement et 3 millions d'USD de coûts récurrents). Étant donné que 3,9 millions d'USD de financements ont déjà été trouvés, les besoins préliminaires totaux de financement extrabudgétaire pour 2009 s'établiraient à quelque 21,8 millions d'USD (14,7 millions d'USD de coûts d'investissement et 7,1 millions d'USD de coûts récurrents).

68. Le Comité a rappelé que les investissements et les coûts récurrents pour 2010-11 seraient examinés plus avant dans le cadre de la préparation d'un Programme de travail et budget 2010-11 intégré couvrant tant les contributions mises en recouvrement que les contributions volontaires.

69. Le Comité a souligné que le Plan d'action immédiate et le calcul des coûts y afférents constituaient un bon point de départ pour la réforme. Même s'il faudra au cours des prochains mois affiner l'enchaînement et la hiérarchisation des actions et des besoins de financement, le Comité a estimé qu'il était impératif de profiter de la dynamique positive du processus de réforme pour exhorter, avant la Conférence de 2008, les Membres à financer les importantes initiatives du Plan d'action immédiate. Afin de disposer d'un mécanisme approprié pour collecter ces contributions volontaires, le Comité a recommandé la création d'un Fonds fiduciaire spécifique.

70. Bien qu'un financement volontaire soit apparu essentiel pour le lancement et la mise en œuvre du Plan d'action immédiate dès que possible après son approbation, le Comité a souligné combien il était important d'envisager tous les moyens à disposition pour trouver des ressources. Par exemple, dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'administration financière, le Comité financier pourrait aider à identifier des fonds du Programme ordinaire pour le Plan d'action immédiate, tout en s'assurant que le Programme de travail 2008-09 soit pleinement exécuté. Ces fonds pourraient, par exemple, provenir d'économies ponctuelles ou de ressources économisées sur le Programme ordinaire du fait de l'allocation de contributions extrabudgétaires des programmes techniques.

71. Enfin, le Comité a souligné l'importance d'instituer un mécanisme de suivi clair permettant de contrôler les aspects financiers de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate. Le Comité financier est convenu de proposer au Comité de la Conférence de lui confier la

responsabilité de la surveillance de l'utilisation du Fonds fiduciaire du Plan d'action immédiate. À cet égard, sachant combien il est important de lancer le Plan d'action immédiate aussi rapidement que possible, le Comité a noté qu'une session extraordinaire du Comité financier pourrait être nécessaire en janvier 2009.

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER

72. Le Comité s'est félicité de l'amélioration de la présentation des documents et du respect par le Secrétariat des délais impartis pour leur préparation. Il a demandé qu'à l'avenir chaque document du Comité financier comprenne: un résumé, le nom et les coordonnées de l'auteur et l'indication claire de la responsabilité du Comité eu égard au point de l'ordre du jour traité.

73. Le Comité a apprécié les excellentes présentations audiovisuelles faites par le Secrétariat sur un certain nombre de points lors de la cent vingt-troisième session et l'a encouragé à continuer d'utiliser cette méthode lors des futures sessions.

74. Le Comité a également examiné la possibilité d'organiser des réunions et débats électroniques entre les sessions du Comité et a décidé de poursuivre l'examen de cette question à ses futures sessions.

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

LE POINT SUR LE PLAN DE GESTION DU PAM (2008-2009)

75. Le Comité s'est félicité du caractère détaillé et de la transparence du document et a noté les nombreuses consultations qui avaient eu lieu avec le Conseil d'administration du PAM.

76. Le Comité a relevé que sur les 87 postes du cadre organique supplémentaires prévus au titre du budget des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP), 85 étaient destinés à des fonctions du Siège, y compris, dans une importante proportion, à la gestion et à l'administration. Certains membres ont déclaré qu'à leur sens, il conviendrait de respecter un certain équilibre en matière de renforcement des capacités entre le Siège et le terrain. Plusieurs membres ont suggéré qu'un plan plus concret de gestion des risques et d'interventions d'urgence serait nécessaire pour garantir une capacité d'appoint permettant de réagir immédiatement aux situations d'urgence prioritaires et ce, de manière durable, les augmentations de personnel correspondant au niveau effectif des activités en 2009. Ils ont souligné la nécessité d'utiliser les ressources AAP de manière novatrice afin de réduire autant que possible les coûts d'appui direct, compte tenu des contraintes budgétaires.

77. Le Secrétariat a expliqué que le budget des services administratifs et d'appui au Programme (AAP) servait essentiellement à financer les services d'appui du Siège et que le renforcement des capacités sur le terrain serait financé, en grande partie, par le volet opérationnel principal du Programme de travail. Concernant la répartition des postes, le Secrétariat a expliqué que nombre des postes étaient destinés à appuyer les bureaux de pays dans le cadre de nouvelles tâches justifiées par la crise alimentaire et figurant dans le Plan stratégique.

78. Plusieurs membres du Comité ont demandé des informations sur les activités au titre de l'Objectif stratégique 3 et ont noté que la direction du PAM avait insisté sur l'importance de la coopération entre la FAO, le FIDA et le PAM, ainsi que de la coopération avec la Banque mondiale, aux fins des activités visant à remédier à long terme à la hausse des prix des denrées alimentaires.

79. Le Comité a appuyé les propositions relatives à des postes supplémentaires à imputer sur le budget AAP figurant dans le document.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA GESTION FONDÉE
SUR LES RÉSULTATS
ET
RÉPONSE DU SECRÉTARIAT AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA GESTION FONDÉE SUR LES RÉSULTATS**

80. Le Commissaire aux comptes a présenté le rapport, en indiquant qu'il s'agissait d'un rapport faisant suite à celui qui avait été publié en 2006 sur la gestion fondée sur les résultats au PAM. Le Commissaire aux comptes et le Secrétariat ont répondu aux questions du Comité sur le rapport du Commissaire aux comptes et sur la réponse du Secrétariat et ont confirmé l'engagement de la direction du PAM en faveur de la gestion fondée sur les résultats, tout en prenant acte des défis à relever.

81. Le Comité a noté que l'application par le PAM de la gestion fondée sur les résultats devrait être considérée comme une activité en cours et que des efforts supplémentaires importants étaient nécessaires. Le Comité a recommandé qu'une évaluation de l'ensemble des aspects et des répercussions de la gestion fondée sur les résultats soit envisagée et a réitéré l'importance de donner suite aux recommandations dans les délais indiqués par le Secrétariat.

LE POINT SUR LE PROJET WINGS II

82. Le Comité a pris acte des informations actualisées figurant dans le rapport et des risques soulignés par le Secrétariat concernant la mise en œuvre du projet en janvier.

83. Le Comité s'est félicité de la déclaration du Secrétariat selon laquelle les délais de mise en œuvre étaient ambitieux, mais globalement respectés, et de ce que des plans d'intervention d'urgence étaient en place pour parer à toute éventualité.

**STRATÉGIE D'AUDIT – PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2008-09**

84. Le Commissaire aux comptes a indiqué que le document à caractère informatif était encore en cours de rédaction, mais qu'il avait bon espoir qu'il serait prêt à temps pour être présenté au Conseil d'administration à sa session d'octobre.

85. Le Comité a regretté de ne pas pouvoir examiner le document correspondant à ce point de l'ordre du jour, qui serait de ce fait soumis au Conseil d'administration sans qu'il ait pu donner son avis.

**NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET
RECONDUCTION DE SON MANDAT**

86. Le Secrétariat a expliqué que le document n'avait pas été publié par le Bureau du Conseil d'administration et qu'il ne serait pas présenté à la session d'octobre.

87. Le Comité a regretté que ce document fasse une fois encore défaut, sans qu'il soit donné plus d'explications.

Autres questions

DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-QUATRIÈME SESSION

88. Le Comité a été informé que sa cent vingt-quatrième session était prévue du 11 au 15 mai 2009, à Rome. Les dates définitives seraient arrêtées en consultation avec le Président.

QUESTIONS DIVERSES

89. Dans le cadre de l'examen par l'Organisation des nombreuses initiatives de changements ponctuels identifiées par l'EEI et prévues dans le cadre du Plan d'action immédiate et de l'Examen détaillé, le Comité a été informé que le Secrétariat réexaminait toutes ses hypothèses de planification pour tous les grands projets, notamment la mise en oeuvre des normes comptables internationales pour le secteur public et les possibilités de synergies avec d'autres initiatives prévues concernant les technologies de l'information. À sa session de mai 2008, le Comité a été informé que l'adoption de ces normes se ferait en deux étapes, avec application initiale en 2010 et application complète avant la fin de 2011. Il lui a également été indiqué qu'étant donné que de nombreux fonctionnaires appelés à contribuer à l'application de ces normes comptables internationales en 2009 et 2010 seraient également occupés par d'autres projets, il était désormais envisagé de prolonger le délai initialement fixé pour l'adoption complète des normes. Le Comité a pris note des mesures que le Secrétariat devait prendre et a souligné à nouveau l'importance qu'il accordait à l'application diligente des normes comptables internationales pour le secteur public.